



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-16

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0023-16 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 AFIN DE REVOIR, ENTRE AUTRES, LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R4-322 ET CELLES RELATIVES AUX ALLÉES D'ACCÈS ET AU STATIONNEMENT

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance spéciale du 12 juin 2017, le premier projet de règlement numéro CA28 0023-16, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 juillet à 19 h, à la salle située au 13, rue Chauret, à Sainte-Geneviève, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de zonage (CA28 0023) de manière à :
 - Ajouter les usages du groupe «P2 «service public et institutionnel» dans la zone R4-322 ;
 - Revoir les normes relatives aux allées d'accès et au stationnement.
4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0023-16 contient des dispositions qui visent l'ensemble du territoire et une disposition qui vise la zone R4-322.
5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0023-16 peut être consulté à la mairie d'arrondissement ainsi qu'au point de services de Sainte-Geneviève aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
Ce vingt et unième jour du mois de juin deux mille dix-sept.**

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le vingt et unième jour du mois de juin deux mille dix-sept et qu'une copie a été affichée au bureau d'arrondissement le vingt et unième jour du mois de juin deux mille dix-sept.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt et unième jour du mois de juin deux mille dix-sept.

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut